

Image not found or type unknown



## Double clé locataire

Par **Lilypoppy**, le **30/04/2021** à **21:18**

Bonjour,

Mon mari et moi avons rendu mon appartement à la propriétaire la semaine dernière, nous avons fait l'état des lieux qui s'est passé correctement et nous lui avons rendu une paire de clé et avons payé nos charges locatives, tout était en règle.

Sauf que nous avons oublié de lui rendre le double des clés lors de l'état des lieux, de ce fait on avait conclu avec elle de lui rendre par lettre recommandée.

Malheureusement dans notre déménagement nous les avons perdu, cela presque 10 jours que nous avons déménagé, impossible de les retrouver.

Aujourd'hui notre ancienne propriétaire nous demande si on a bien envoyé les doubles des clés néanmoins on ne peut pas lui rendre vu qu'on les a perdu.

Je ne sais pas quoi faire ? Que risque t'on ?

Comment lui annoncer ?

Merci par avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **30/04/2021** à **22:25**

Bonjour,

Vous risquez que la propriétaire fasse changer serrure et verrou à vos frais...

Par **janus2fr**, le **01/05/2021** à **11:07**

[quote]

Comment lui annoncer ?

[/quote]

Bonjour,

Parce que vous ne lui avez pas encore dit que vous les aviez perdues ? Ce n'est pas en vous taisant que la situation va s'arranger d'elle même. Avertissez votre bailleur au plus vite afin qu'il ne perde pas de temps à attendre...

Par **janus2fr**, le **01/05/2021** à **11:09**

[quote]

Vous risquez que la propriétaire fasse changer serrure et verrou à vos frais...[/quote]

Il me semble bien me souvenir d'une jurisprudence qui indiquait que le bailleur ne peut que retenir le prix des clés perdues et non le changement des serrures.

Par **P.M.**, le **01/05/2021** à **11:32**

Je propose :

- [ce dossier](#)

- [l'Arrêt de la Cour de cassation, civile, Chambre civile 3, 18 février 2014, 12-28.678, Inédit](#)